

# Entreprises et écoles : les réactions en Seine-Maritime et dans l'Eure après l'annonce du reconfinement

Thomas Schonheere

4 minutes

---

La crise a-t-elle été anticipée ? Comment freiner la propagation du coronavirus ? Quelles mesures pour accompagner les entreprises ? Les réactions sont nombreuses en Seine-Maritime et dans l'Eure après [les annonces d'Emmanuel Macron ce mercredi](#).

## "Des mesures auraient pu être envisagées dès la rentrée de septembre"

Le confinement qui débute ce vendredi aura une autre forme que celui du printemps 2020. Certes, les attestations dérogatoires sont de retour pour sortir de chez soi, les commerces "non essentiels" doivent fermer, **mais les établissements scolaires pourront accueillir les élèves**, de la crèche au lycée inclus (pour l'enseignement supérieur, les cours se feront à distance).

*"On peut se satisfaire que les enfants retournent à l'école, parce qu'on a vu les dégâts qui ont été occasionnés pendant le confinement l'année dernière", réagit Pierre Viot, du SNUipp-FSU en Seine-Maritime, pour qui l'école à la maison n'a pas*

marché.

Pierre Viot, représentant du SNUipp-FSU en Seine-Maritime

*"Mais du point de vue des personnels, on est en droit de se poser des questions sur notre protection, poursuit-il. Nous souhaitons il y a déjà deux mois un protocole plus stricte, et ça n'a pas été fait ! On se retrouve donc à devoir le faire à la dernière minute, alors que des mesures auraient pu être envisagées dès la rentrée de septembre."*

*"Ce protocole, il va falloir qu'il soit renforcé c'est sûr, poursuit Pierre Viot. Mais pour qu'il le soit, il faut des moyens supplémentaires : il faut des masques qui soient à la hauteur de la situation sanitaire que nous vivons et il faut des moyens humains supplémentaires pour que ce protocole soit renforcé."*

## **"Faire en sorte que les entreprises puissent payer leurs charges"**

Pour tous les établissements qui devront rester fermer pendant un mois, le chef de l'Etat a évoqué le chômage partiel, une prise en charge jusqu'à 10.000 euros des pertes des entreprises fermées ou encore un plan spécial pour les indépendants, les commerçants et les TPE/PME.

*"La première chose à faire, c'est faire en sorte que les entreprises puissent payer leurs charges", estime ce jeudi Xavier Prévost, le président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Normandie. Avec notamment **des mesures pour les loyers** : "Nous proposons que soit mis en place un crédit d'impôts pour les bailleurs qui baisseraient leur loyer et de pouvoir utiliser la caution que l'on met en garantie", explique Xavier Prévost.*

Xavier Prévost, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Normandie

Le président de la CPME en Normandie estime que ceux qui vont devoir rester fermer ont prouvé qu'ils pouvaient faire respecter les consignes sanitaires. Xavier Prévost pointe également, selon lui, un **manque d'équité entre les commerçants "non essentiels" et certaines grandes surfaces** : *"Elles vont pouvoir, elles, vendre leurs produits alimentaires et à côté, des produits de culture générale."*

Pour les entreprises capables de basculer une partie de leur activité en télétravail, Xavier Prévost estime que celles-ci sont "prêtes" à le faire, contrairement au premier confinement. Le président de la CPME en Normandie lance aussi un message : *"La population française doit faire un effort pour que l'on puisse dire aux commerçants lors du point d'étape, dans quinze jours, qu'ils peuvent rouvrir. Parce que pour eux c'est fondamental."*